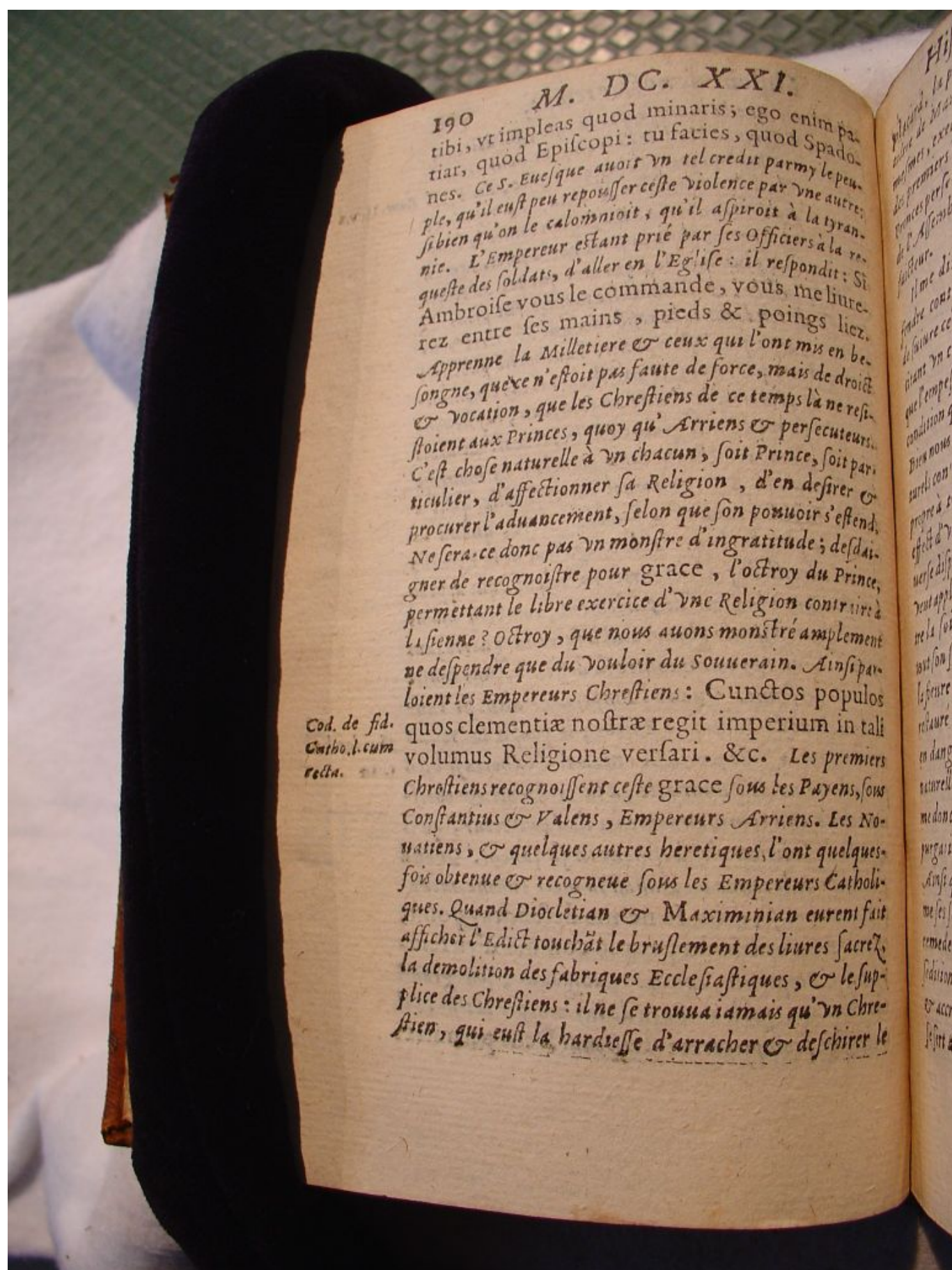


1621_189.jpg

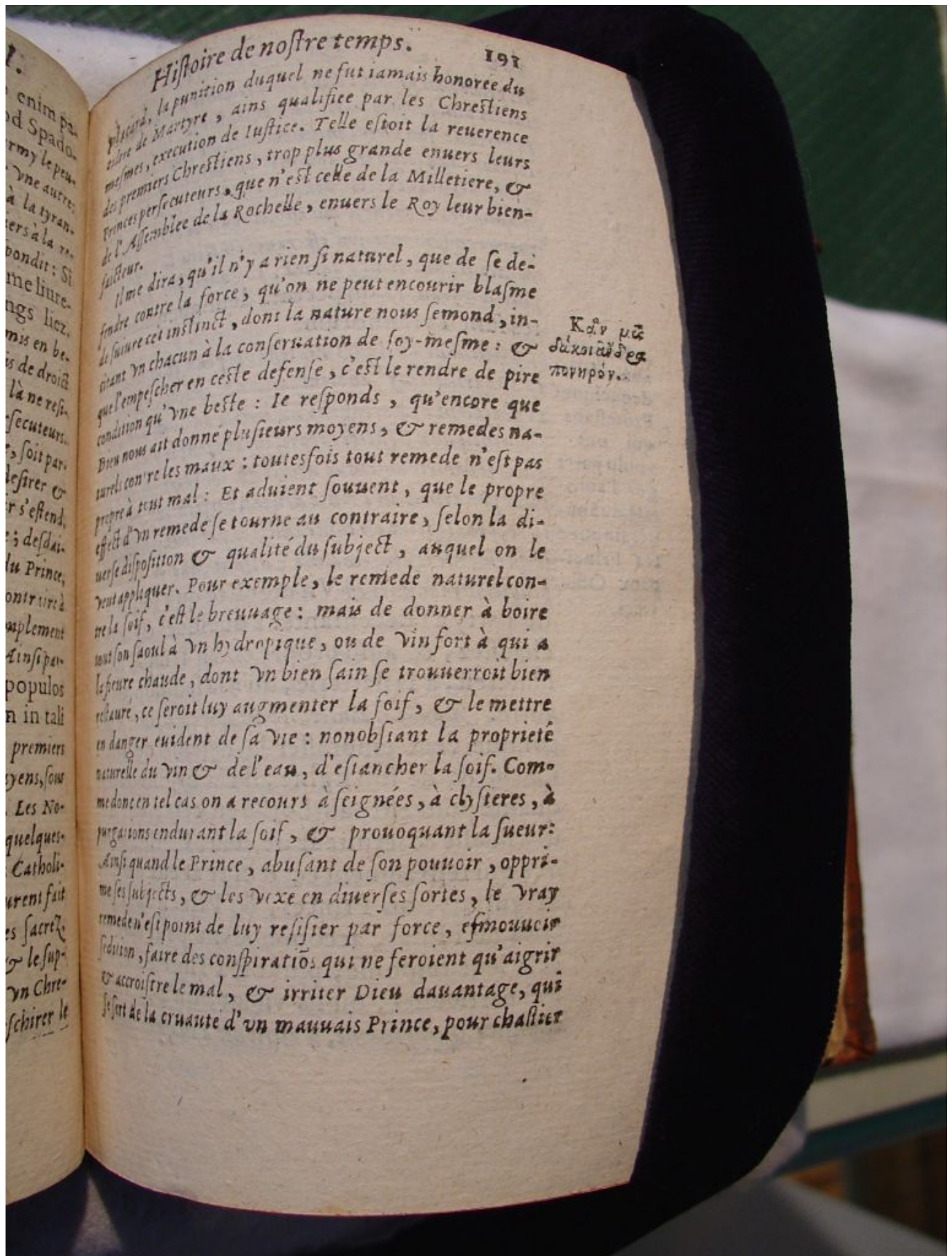
Histoire de nostre temps. 189

de la main frappe la teste, qui doit estre
 preserue, mesmes au peril de la main. Et pour rentrer
 aux preuues Theologiques: Celuy qui resiste, dit l'Ap. Rom. 13. v. 2
 postre, resiste à l'Ordonnance de Dieu. La resistance
 se fait en deux manieres. 1. En faisant contre le com-
 mandement. Et repoussant la force par la force. Iamais
 n'y eut force plus iniuste, que lors que N. S. Iesus-
 Christ, la Iustice, & l'innocence mesme fut prins. Il
 ne laissa de condamner la resistance que S. Pierre vou-
 loit faire, parce que c'estoit contre l'autorité publique
 du Magistrat, quoy que tres-meschant. Il luy comman-
 da donc de remettre le glaiue au fourreau, luy denon-
 çant qu'il periroit par le glaiue s'il le prenoit. Le droit
 usage du glaiue consiste en deux poinçts: Le moindre
 est en l'exécution d'un criminel par le supplice qu'il a
 merité. Le plus grand est à faire la guerre, quand la
 Iustice n'a plus de lieu. Si le Magistrat de la Rochelle
 n'a pas le droit de faire mourir un voleur, qui appelle
 de sa sentence à la Cour de Parlement; combien moins
 se peut-il attribuer le plus grand à faire la guerre sans
 l'autorité du Roy; ains contre sa deffense; ains contre
 sa propre personne. Quand l'Empereur Valens fit ban-
 nir l'Euesque de Samosate Eusebe, le peuple le voulut Theodor. l. 4.
 retenir dans la ville par force: mais il l'exhorta si bien c. 14
 par la doctrine de l'Euangile, à la reuerence & obeis-
 sance due aux commandements de l'Empereur, qu'il
 appaisa la sedition desjà esmeue en sa faueur. Quand
 Valentinian le ieune ou plustost sa mere Iustine, mena-
 ça S. Ambroise, il dit: Je ne me defendray point,
 en m'environnant du peuple comme d'un rem-
 part. L'Empereur enuoya Calligonus, son grand
 Chambellan, qui le menaça de luy couper la teste, s'il
 n'obeissoit promptement: Il respond: Deus permittat

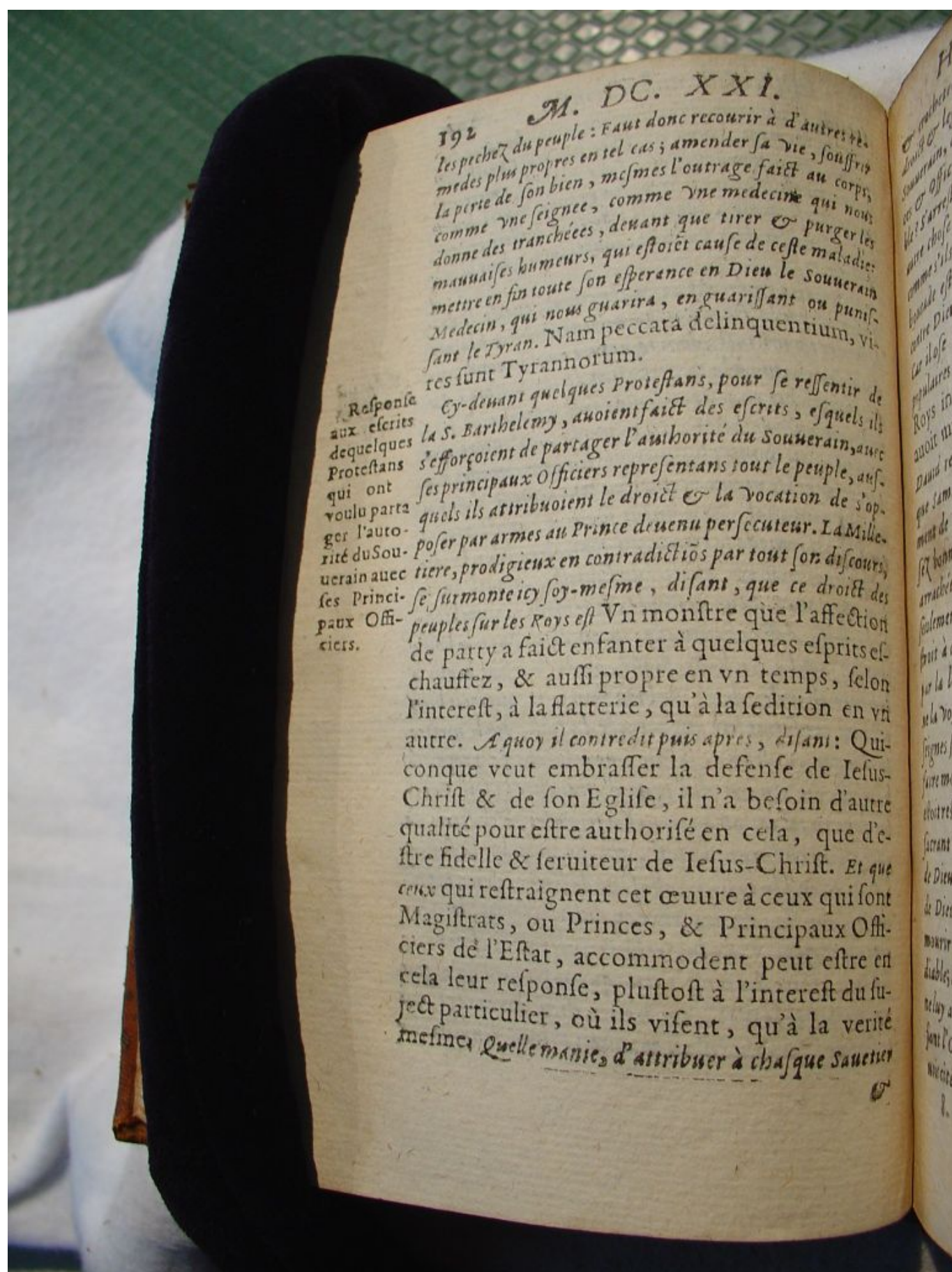
1621_190.jpg



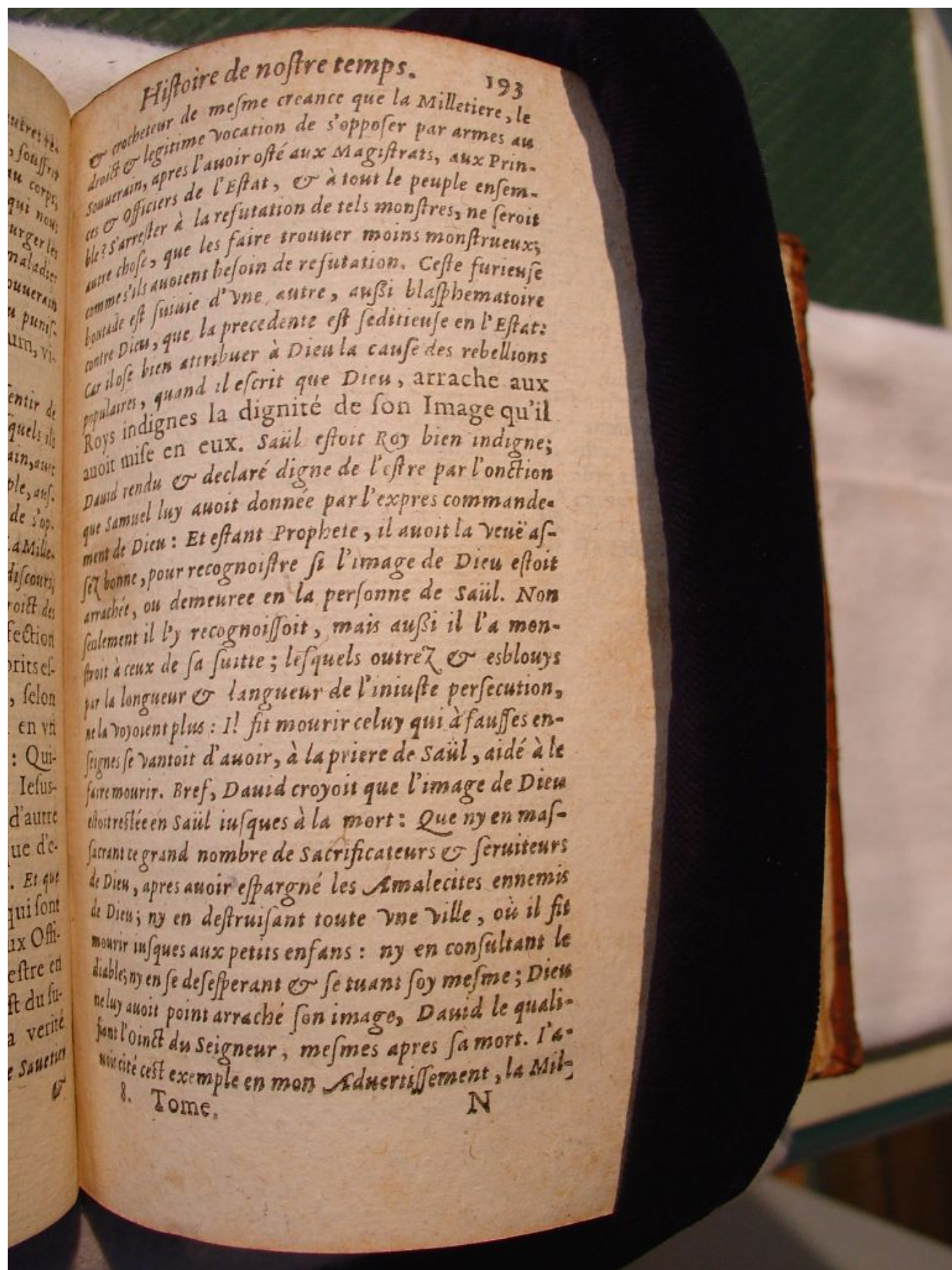
1621_191.jpg



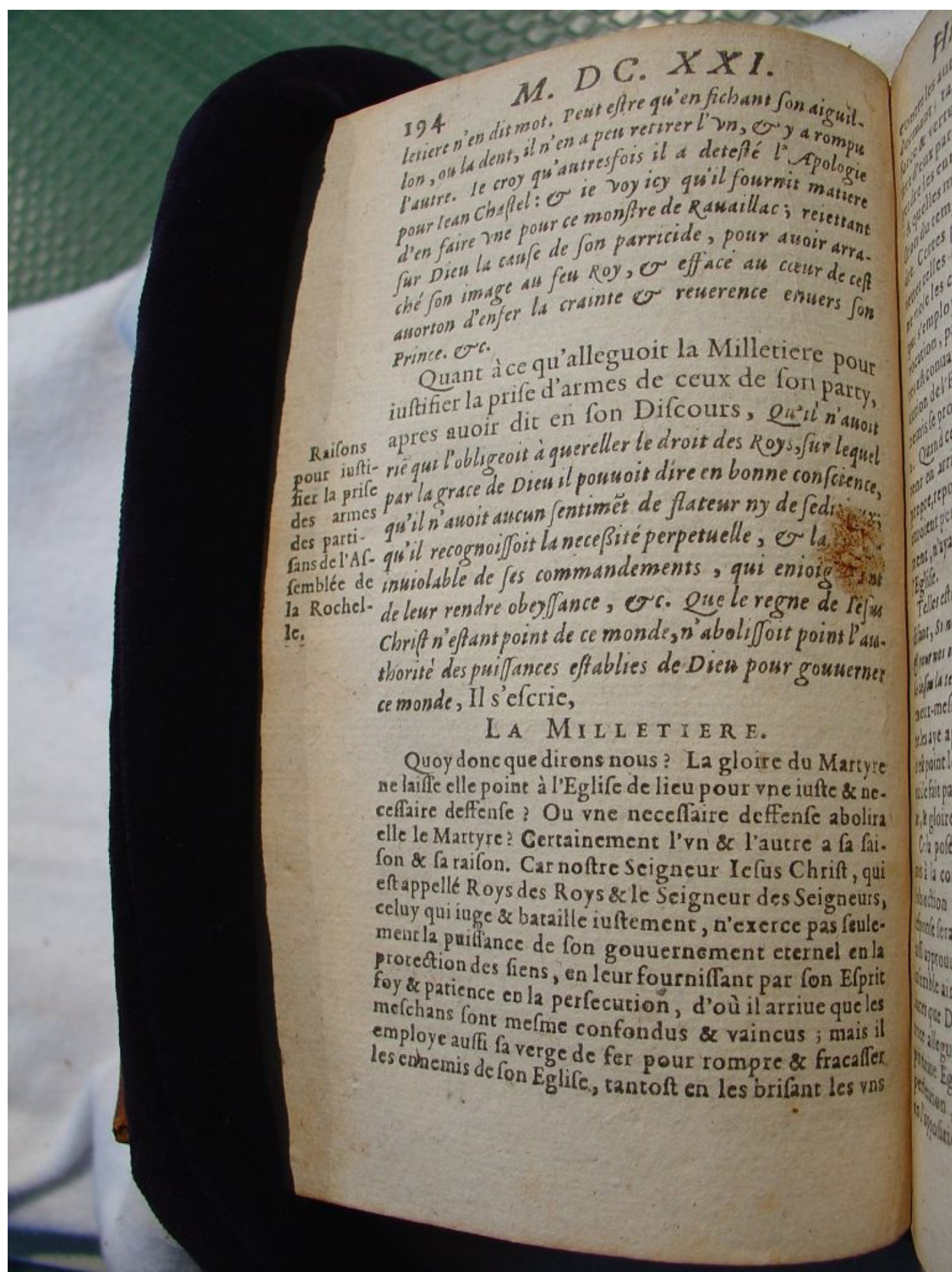
1621_192.jpg



1621_193.jpg



1621_194.jpg



M. DC. XXI.

194

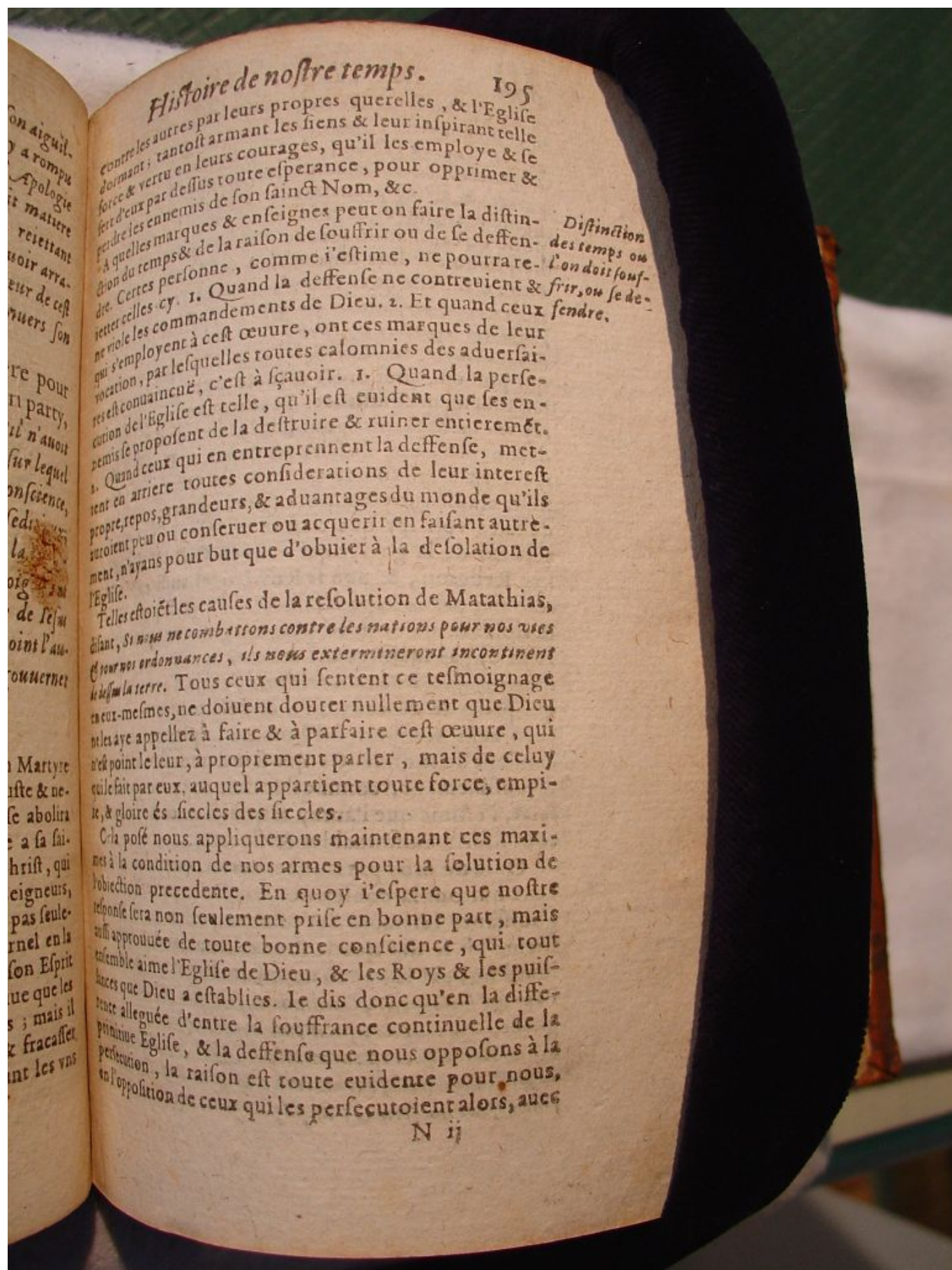
Peut estre qu'en fichant son aiguil-
letiere n'en dit mot. Peut estre qu'en
lon, ou la dent, il n'en a peu retirer l'un, & y a rompu
l'autre. Je croy qu'autresfois il a detesté l'Apologie
pour Jean Chastel: & ie voy icy qu'il fournit matiere
d'en faire vne pour ce monstre de Rauailac; reiettant
sur Dieu la cause de son parricide, pour auoir arra-
ché son image au feu Roy, & effacé au cœur de cest
auorton d'enfer la crainte & reuerence enuers son
Prince. &c.

Quant à ce qu'alleguoit la Milletiere pour
iustifier la prise d'armes de ceux de son party,
apres auoir dit en son Discours, Qu'il n'auoit
rien qui l'obligeoit à quereller le droit des Roys, sur lequel
par la grace de Dieu il pouuoit dire en bonne conscience,
qu'il n'auoit aucun sentiment de flateur ny de sedi-
tion, qu'il recognoissoit la necessité perpetuelle, & la
inuiolable de ses commandements, qui enioig-
nent de leur rendre obeysance, &c. Que le regne de Iesus
Christ n'estant point de ce monde, n'abolissoit point l'au-
thorité des puissances establies de Dieu pour gouverner
ce monde, Il s'escrie,

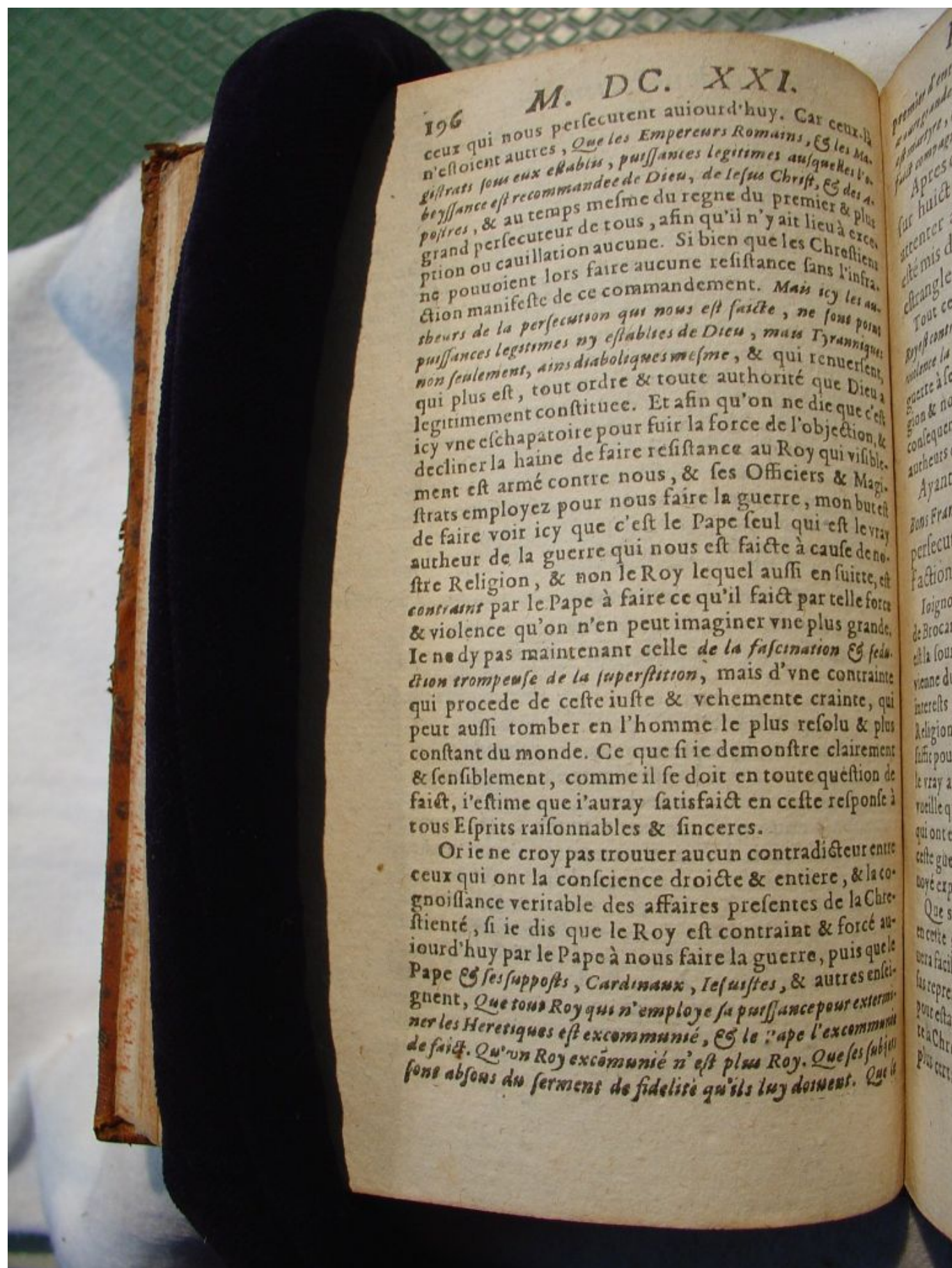
LA MILLETIERE.

Quoy donc que dirons nous? La gloire du Martyre
ne laisse elle point à l'Eglise de lieu pour vne iuste & ne-
cessaire deffense? Ou vne necessaire deffense abolira
elle le Martyre? Certainement l'un & l'autre a sa sai-
son & sa raison. Car nostre Seigneur Iesus Christ, qui
est appellé Roys des Roys & le Seigneur des Seigneurs,
celuy qui iuge & bataille iustement, n'exerce pas seule-
ment la puissance de son gouvernement eternal en la
protection des siens, en leur fournissant par son Esprit
foy & patience en la persecution, d'où il arriue que les
meschans sont mesme confondus & vaincus; mais il
employe aussi sa verge de fer pour rompre & fracasser
les ennemis de son Eglise, tantost en les brisant les vns

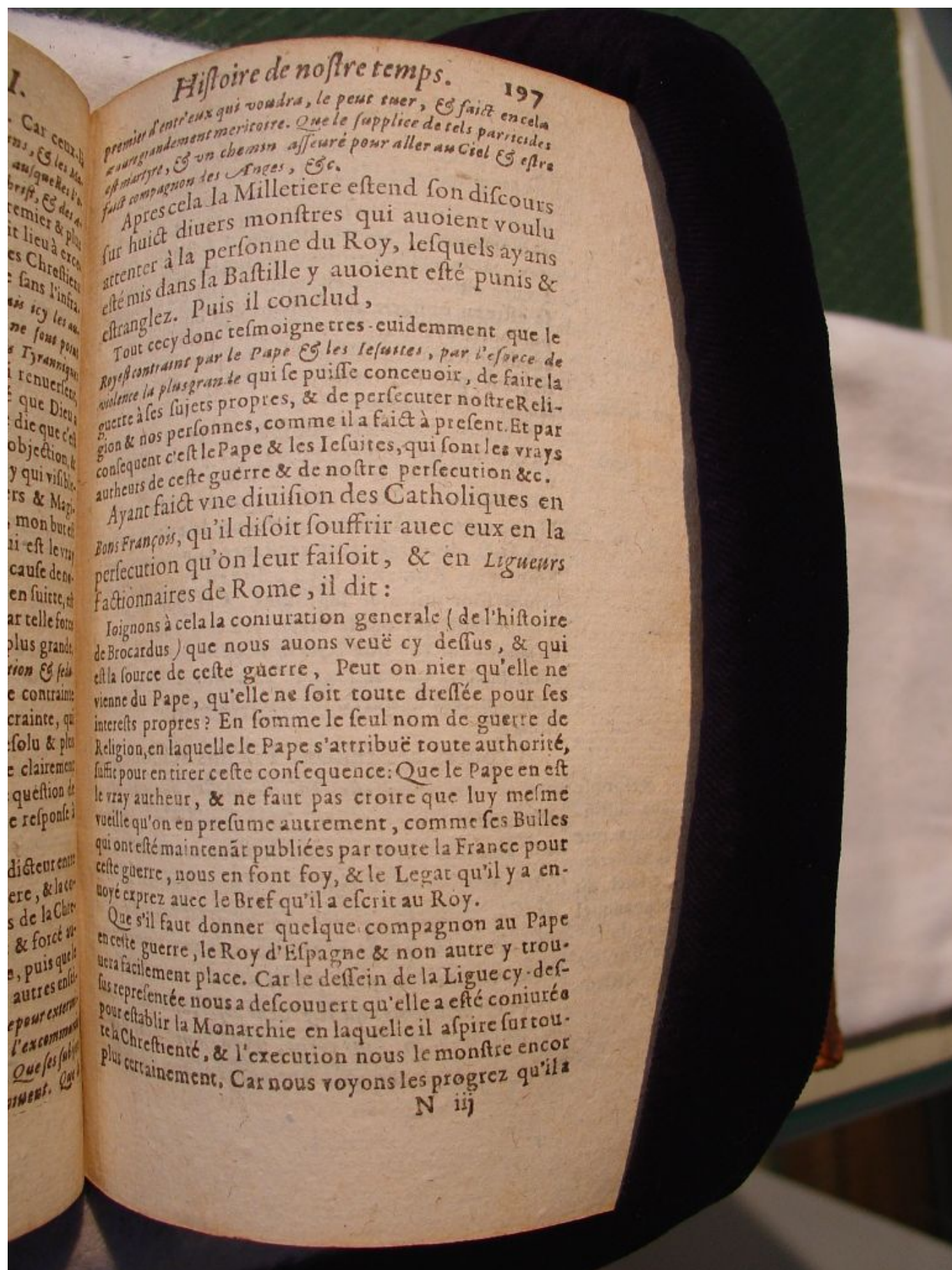
1621_195.jpg



1621_196.jpg



1621_197.jpg



1621_198.jpg

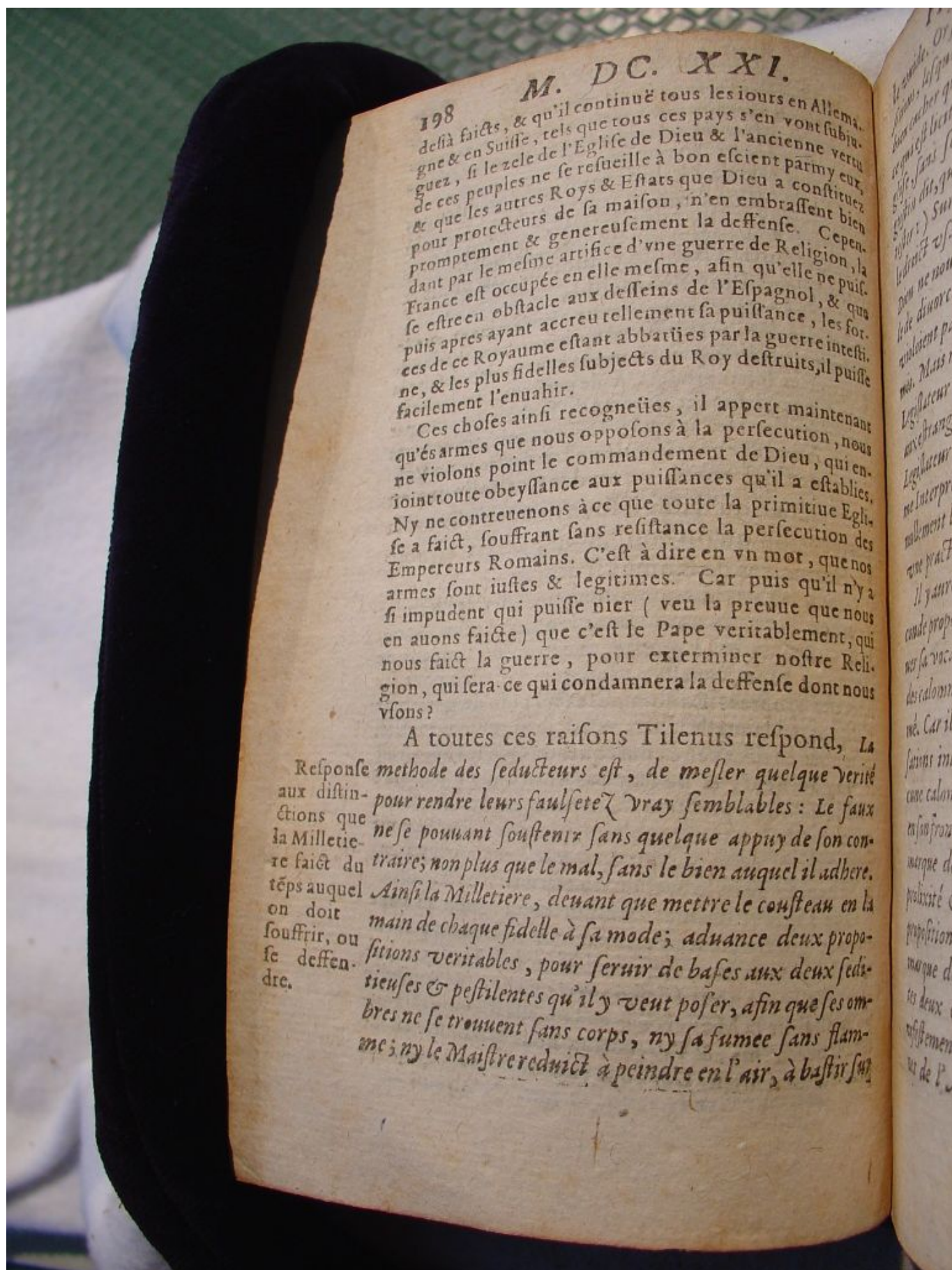


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan